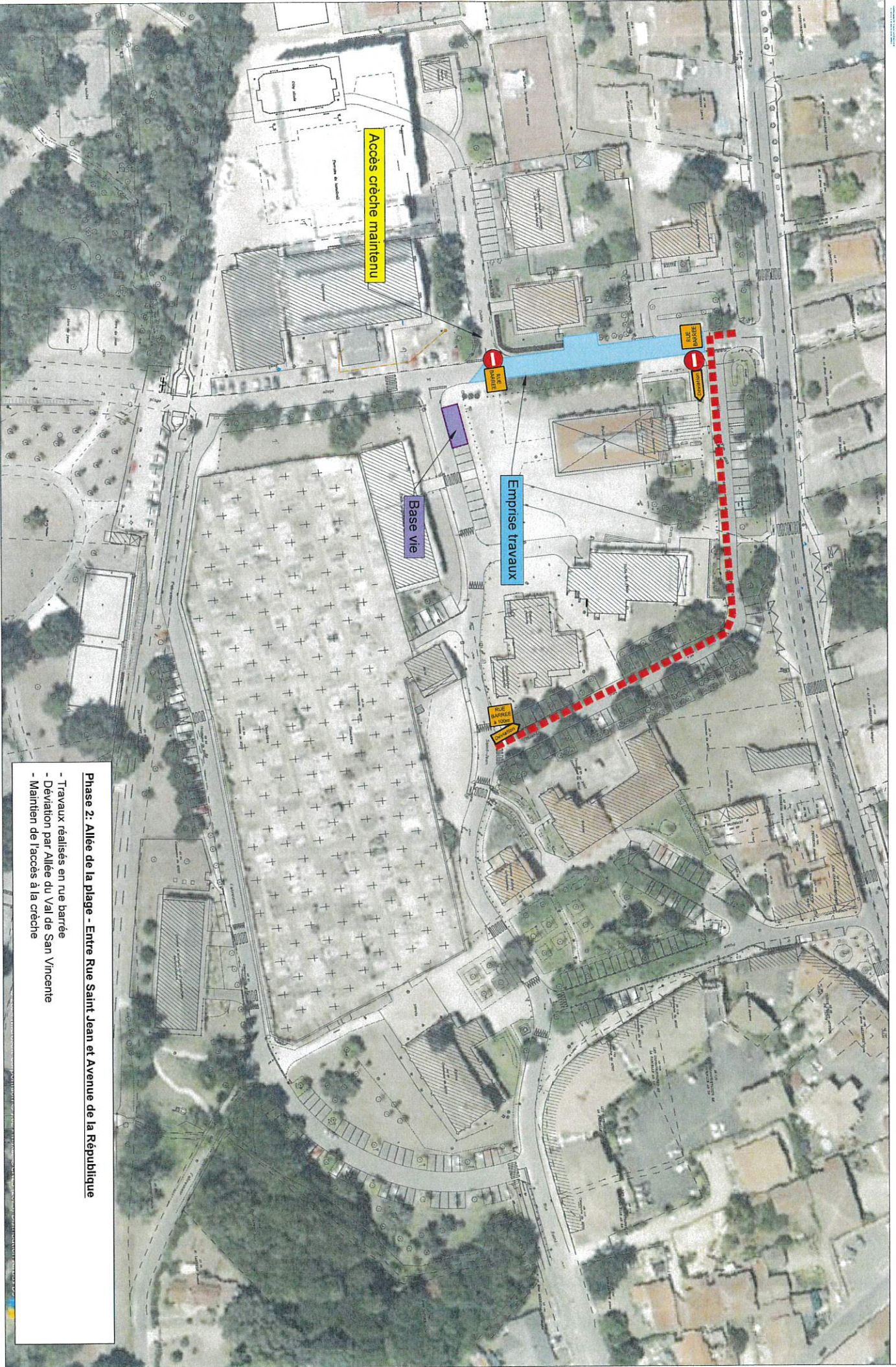


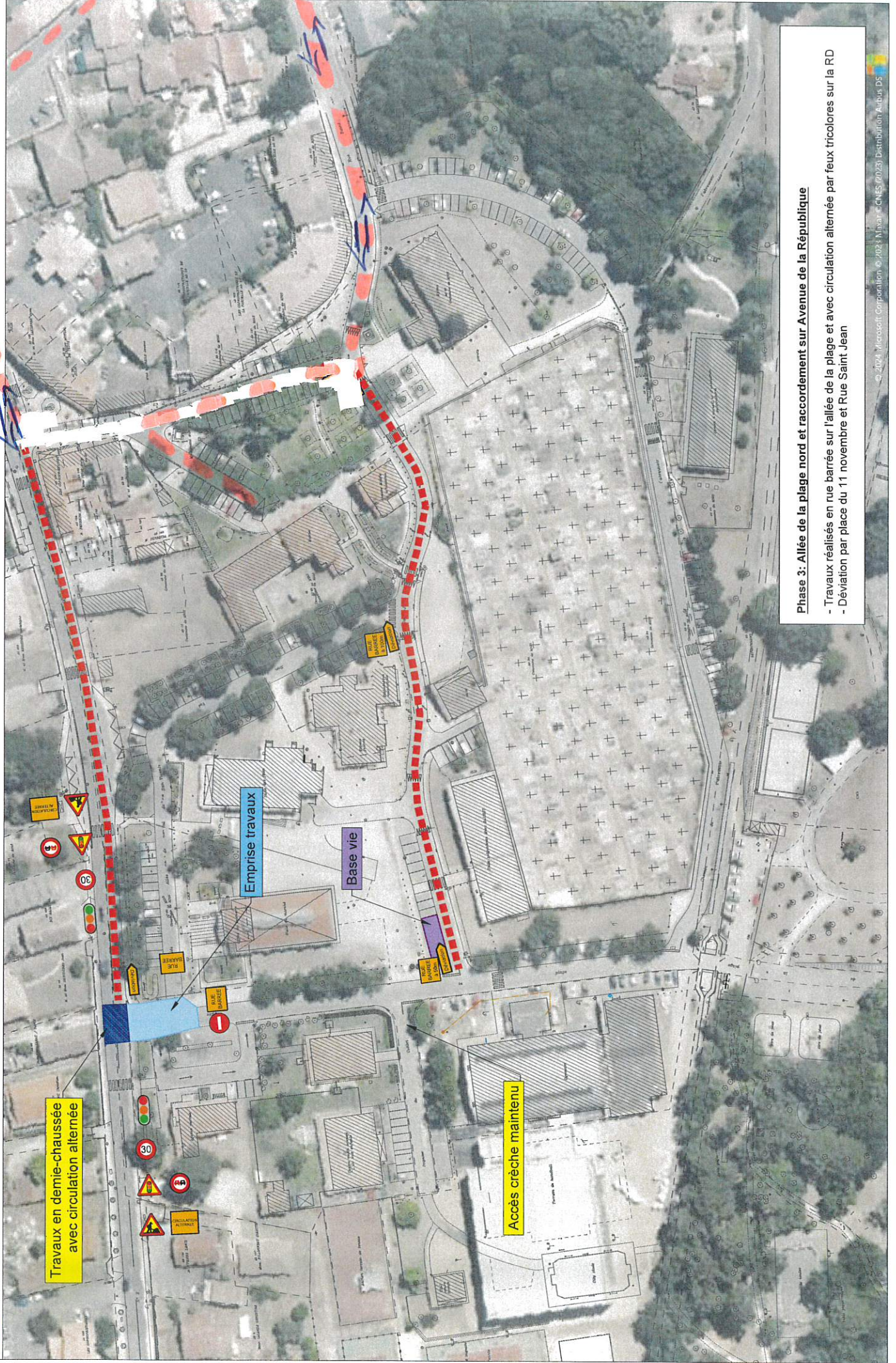
Phase 1: Allée de la plage - Entre Rue Saint Jean et parc Birabeille

- Circulation en sens unique sur allée de la plage au droit de la plage au droit de la zone de travaux dans le sens nord-sud
- Déviation par Allée du Val de San Vincente pour rejoindre l'Avenue de la République depuis la rue Saint Jean
- Accès à la crèche maintenu



Phase 2: Allée de la plage - Entre Rue Saint Jean et Avenue de la République

- Travaux réalisés en rue barrée
- Déviation par Allée du Val de San Vincente
- Maintien de l'accès à la crèche



Phase 3: Allée de la plage nord et raccordement sur Avenue de la République

- Travaux réalisés en rue barrée sur l'allée de la plage et avec circulation alternée par feux tricolores sur la RD
- Déviation par place du 11 novembre et Rue Saint Jean

